

<https://www.asl-jdv.fr>

asl.joiedevivre@orange.fr

LOTI INFOS N° 32

Point sur l'avancement du chantier à la suite de l'inspection de la sécurité civile de la mairie d'Hyères et de l'ONF

Madame, Monsieur,

Les travaux d'obligation légale de débroussaillage demandés par la sécurité civile de la mairie d'Hyères nous ont obligés à étendre par endroit la zone de sécurité pour atteindre les 50 m et procéder à de nouveaux abattages et d'élagages de pins de chênes. Les deux dernières années, nous avons essentiellement entrepris des travaux d'abattage pour éclaircir les parcelles.

Concernant le financement de ces travaux qui portent sur 3 ha environ. Nous avons traité la parcelle CS1/CV106 pour un coût de 7944 €. Nous venons de signer un devis pour traiter les parcelles CV106/CV227 pour un coût de 7272 €. À ce devis, il nous faudra ajouter le traitement de la parcelle CV199 pour laquelle nous avons eu enfin l'autorisation de pénétrer. Nous sommes en attente d'un devis de l'ONF qui devrait être dans le même ordre de grandeur que les précédents.

À ces coûts, il nous faut ajouter le coût de la main-d'œuvre pour le débardage des troncs de pins, car la sécurité civile ne nous autorise pas à les laisser sur place. Ce travail est assez difficile compte tenu de la configuration pentue et caillouteuse des terrains, ce qui oblige à recourir à des matériels spécifiques de manutention.

Nous allons créer deux zones de stockage de ce bois de chauffage face à l'allée C. Chaplin et F. Blanche, afin d'éviter de pénétrer dans la zone boisée. Vous ou vos amis pourrez prélever aisément ce bois de chauffage. Nous vous demandons de veiller à opérer dans le respect de l'environnement et du voisinage.

Sur le plan budgétaire au 8 mai, 25 colotis n'ont pas encore réglé leur participation 260 € + 50 € qui devait être versé pour la fin avril au plus tard. Nous leur demandons de la verser au plus vite.

Nous allons être obligés d'effectuer un appel de fonds exceptionnel pour financer ces travaux non budgétés dont nous estimons le coût total à environ 27 000 €, soit 300 € par lot.

Le paiement des 300 € devra être effectué avant le 10 juillet. Toutefois, si certains d'entre vous éprouvent des difficultés de paiement, veuillez le signaler au trésorier afin d'établir un échéancier. Dans tous les cas le dernier versement devra nous parvenir avant le 31 octobre, date de clôture des comptes de l'exercice 2024.

En juin, sur le budget voté, nous entreprendrons le débroussaillage au sol des parties herbeuses à l'intérieur du lotissement et en périphérie.

Merci de privilégier le virement bancaire. En cas de règlement par chèque veuillez le déposer ou l'envoyer à l'adresse : **ASL La joie de vivre 3 allée Fernand Raynaud 83400 Hyères.**

CR PROVENCE CÔTE D'AZUR C.A. HYÈRES GARE

tel. 0422371030 Fax. 049438944408/05/202400336

Intitulé du compte ASL LA JOIE DE VIVRE3 ALLÉE FERNAND RAYNAUD83400 HYÈRES

Domiciliation

Code banque 19106

Code guichet 00005

Numéro de compte43639160948

Clé RIB38

IBAN FR76 1910 6000 0543 6391 6094 838

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFTAGRIFRPP891

Pour les membres du syndicat/bureau de l'ASL. La joie de vivre, le Pdt A. Martin